

auraient nécessairement pour résultat de faire relever les taux du fret. De fait, l'objet du bill ne peut être autre. On n'a pas raison de dire, comme l'a fait le ministre des Transports devant le comité, qu'il est nécessaire de réglementer cette industrie parce que les industries analogues sur les Grands lacs seront elles-mêmes réglementées. C'est oublier ici toute l'histoire de la Confédération et le fait que nous sommes obligés de payer pour le transport des marchandises jusqu'à Montréal, distance de mille milles, en essayant de faire face à la concurrence des industries du Canada central. Tous ceux qui ont étudié le problème croient qu'en incluant dans le bill B les dispositions relatives à la réglementation du transport par eau entre les Provinces maritimes et celles du centre, on retardera considérablement l'expansion économique des Provinces maritimes dans la Confédération.

Le secrétaire,

F. MACLURE SCLANDERS,

Le gérant,

RAND H. MATHISON,

Commission des Transports du Maritime Board of Trade

L'hon. M. BLACK: J'ai aussi un télégramme d'Halifax que je désire verser au dossier. Le voici:

HALIFAX, N.-E., 10 mars 1937.

L'hon. F. B. BLACK,
Sénat,
Ottawa.

Projet ministériel de réglementer taux entre Provinces maritimes et ports des lacs nuirait beaucoup au trafic des ports Halifax et Saint-Jean, car volume considérable de marchandises arrivant ici de l'Est se rend par eau jusqu'aux ports des lacs. Réglementation des taux dirigera ce trafic vers Montréal et empêchera peut-être steamers de l'est de faire escale ici en allant à New-York. Industries des Provinces maritimes ont besoin de concurrence de navigation avec chemins de fer parce que les avantages dérivés de commission Duncan ont été grandement éliminés par les taux des chemins de fer pour denrées. Réglementation des taux par eau ne peuvent avoir pour but que de relever ces taux. Commission des chemins de fer a déclaré qu'on ne peut établir tarifs pour annuler situation géographique. Si cela est vrai, pourquoi annulerait-on par une loi situation géographique qui nous fournit naturellement route navigation soumise à concurrence vers intérieur du pays? Projet est condamnable et l'on devrait remettre bill à an prochain alors que les divers intéressés pourront être entendus.

H. R. SILVER.

L'hon. M. HOWE: Vous pensez peut-être que nous allons faire cesser toute navigation entre les Grands lacs et les Provinces maritimes. Le capitaine O'Gilvie dit que ses navires iraient à la ruine si nous décrétons des règlements et voici un Board of Trade important qui dit que les taux seront relevés. Ce sont là deux affirmations qui se contredisent. Qu'est-ce que les Provinces maritimes pensent que nous allons faire de ces taux?

L'hon. M. BLACK: Si la réglementation du transport des Grands lacs devient en vigueur, il pourrait fort bien en résulter la ruine de tous les navires voyageant entre les ports des Provinces maritimes et les Grands lacs, car les navires les plus importants seraient nécessairement maîtres de la situation.